

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE
155, avenue de Wagram
75017 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 -

Joëlle CHEVALLIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Expert comptable
Membre de l'Ordre National des Experts comptables
8, rue Lamblardie
75012 PARIS
Tél : 01 43 44 57 50-Mail : chevallier.joelle@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE
155, avenue de Wagram
75017 PARIS

SOMMAIRE

Rapport sur les comptes annuels

Comptes annuels .Bilan Actif
 .Bilan Passif
 .Compte de Résultat
 .Annexe comptable

Rapport sur les conventions règlementées

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE
155, avenue de Wagram
75017 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020-

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de ce rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et L.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations auxquelles j'ai procédé, notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de l'opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de votre Association :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 18 mars 2021



Joëlle CHEVALLIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

COMPTES ANNUELS 2020

ACTIF	2020			2019
ACTIF IMMOBILISE	BRUT	AMORT.	NET	NET
LOGICIELS	165 961	150 438	15 523	13 509
IMMO. INCORPORELLES	165 961	150 438	15 523	13 509
TERRAINS NON BATIS	3 967		3 967	3 967
TERRAINS BATIS	557 139		557 139	557 139
IMMEUBLE WAGRAM	1 031 989	549 964	482 025	501 860
ENTREPOT ARGENTEUIL	214 320	21 432	192 888	203 604
INSTALLATIONS TECHNIQUES	140 668	125 079	15 589	12 329
INSTALL. GENE. AMENAGT	156 348	92 568	63 780	53 044
MATERIEL DE TRANSPORT	451 705	10 266	441 439	140 581
MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	93 160	77 843	15 317	15 526
MOBILIER	103 315	83 905	19 410	21 257
IMMOBILISATION EN COURS				
IMMO. CORPORELLES	2 752 611	961 057	1 791 554	1 509 308
PARTICIPATIONS	312 631	65 000	247 631	280 131
PRET effort de construction	1 364		1 364	2 536
PRETS / FONDS PROMOTION FFA	274 000		274 000	310 000
PRETS FONDS PROMO. AV. LEGERE	300 000		300 000	294 000
AUTRES PRETS	92 500	92 500	0	0
DEPOT DE GARANTIE	12 502		12 502	12 502
IMMO. FINANCIERES	992 996	157 500	835 496	899 168
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 911 568	1 268 995	2 642 574	2 421 986
ACTIF CIRCULANT				
STOCK	36 025	27 194	8 831	2 879
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	731 423	5 000	726 423	503 748
FOURNISSEURS DEBITEURS	272 654		272 654	122 365
AUTRES CREANCES	246 757	52 000	194 757	283 241
	1 286 859	84 194	1 202 665	912 233
VALEURS MOBILIERES	3 002 940		3 002 940	2 961 046
DISPONIBILITES	3 712 779		3 712 779	3 338 744
	6 715 719		6 715 719	6 299 790
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 002 579	84 194	7 918 384	7 212 023
COMPTES DE REGUL.				
CHARGES CONSTATEES D' AVANCE	167 013		167 013	88 068
TOTAL CPTES DE REGUL.	167 013		167 013	88 068
TOTAL GENERAL	12 081 160	1 353 189	10 727 971	9 722 077

PASSIF	2020	2019
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIF SDR	609 796	609 796
LEGS & DONATIONS	3 967	3 967
RESERVE DE REEVALUATION	367 613	367 613
FONDS INSTRUCTEUR	30 490	30 490
FONDS DE PROMOTION FFA OCCASION	550 000	550 000
FONDS DE PROMOTION FFA NEUF	450 000	450 000
FONDS SPECIAL "ANTI-BRUIT"	0	0
FONDS SPECIAL EQUIPEMENT (Balises)	160 000	160 000
FONDS EQUIPEMENTS AEROCLUBS	110 000	110 000
FONDS PLAN DE RELANCE DU SPORT	0	0
ACQUISITION D' AERODROMES	500 000	500 000
REPORT A NOUVEAU	1 806 326	1 534 553
RESULTAT DE L' EXERCICE	1 095 196	271 772
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	99 000	45 000
TOTAL FONDS PROPRES	5 782 388	4 633 192
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES	5 000	358 782
PROVISIONS POUR CHARGES	324 685	324 201
TOTAL DES PROVISIONS	329 685	682 983
DETTES		
EMP. & DETTES AUPRES D'Etbmnt DE CREDIT	0	0
FONDS DE PROMOTION DE L' AVIATION LEGERE	822 462	822 462
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	232 978	227 112
DETTES FISCALES ET SOCIALES	178 067	183 397
AUTRES DETTES	1 794 074	1 521 432
TOTAL DES DETTES	3 027 582	2 754 403
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D' AVANCE	1 588 315	1 651 499
TOTAL DES COMPTES DE REGUL.	1 588 315	1 651 499
TOTAL GENERAL	10 727 971	9 722 077

COMPTE DE RESULTAT

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	3 026	19 333
Licences + Ailes FFA	2 417 881	2 444 280
Abonnements Info-Pilote	700 375	722 569
Publicité & locations de fichiers	85 221	113 270
Subventions d'exploitation + partenariat	816 534	1 597 568
Reprises sur provisions et transferts de charges	394 742	18 258
Autres produits	398 081	819 818
Total des Produits d'exploitation	4 815 860	5 735 094
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 724	29 083
Variation de stock	-8 039	-4 668
Autres achats & charges externes	1 783 963	3 429 424
Impôts et taxes et versements assimilés	51 296	53 247
Salaires et traitements	517 857	542 208
Charges sociales	248 413	259 435
Dotations aux amortissements & provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	104 216	99 380
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	59 294	19 334
- Pour risques & charges : dotations aux provisions		40 737
Autres charges	1 215 677	1 319 958
Total des charges d'exploitation	3 978 402	5 788 137
RESULTAT D'EXPLOITATION	837 458	-53 043
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
de participations	248 514	333 320
d'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé		
autres intérêts & produits assimilés	36 397	50 011
reprises sur provisions & transferts de charges	24 750	
différences positives de change		22
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 144	
	312 805	383 354
Charges financières		
dotations aux amortissements & aux provisions	32 500	32 500
intérêts & charges assimilées		
différences négatives de change	291	
charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	32 791	32 500
RESULTAT FINANCIER	280 014	350 854
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 117 472	297 811

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
sur opérations de gestion	31 092	32 480
sur opérations en capital	148 238	5 000
reprises sur provisions & transferts de charges	0	0
	179 330	37 480
Charges exceptionnelles		
sur opérations de gestion	16 341	6 643
sur opérations en capital	144 188	
dotations aux amortissements & aux provisions		
	160 529	6 643
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 801	30 837
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	41 077	56 876
Total des produits	5 307 994	6 155 928
Total des charges	4 212 798	5 884 156
EXCEDENT OU PERTE	1 095 196	271 772

PLAN DE L'ANNEXE

1	Tableau de synthèse	Page 7
2	Règles et méthodes comptables	Pages 8 à 11
3	Notes sur le bilan	Pages 12 à 18
4	Autres informations	Pages 19 à 20

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	X		
- Faits caractéristiques		X	
- Actif immobilisé	X		
- Détail des amortissements	X		
- Etat des échéances des créances et des dettes	X		
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice N-1	X		
- Provisions réglementées		X	
- Provisions pour risques et charges	X		
- Provisions pour dépréciation	X		
- Produits à recevoir	X		
- Charges à payer	X		
- Charges constatées d'avance	X		
- Produits constatés d'avance	X		
- Engagements financiers donnés		X	
- Engagements financiers reçus		X	
- Liste des filiales	X		
- Autres informations	X		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 10 727 971 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 1 095 196 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27 février 2021 par le Comité directeur.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation de comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les évènements de l'année 2020 ne nous ont pas permis de présenter les comptes annuels selon les nouvelles règles de l'ANC, néanmoins il n'y a aucune incidence sur la détermination du résultat de 2020. L'exercice 2021 tiendra compte de ces nouvelles normes.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont comptabilisés en charges d'exploitation. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels : 1 à 5 ans
- installations techniques : 5 à 10 ans
- installations générales et agencements : 5 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans
- mobilier : 10 ans
- immeubles : 20 à 30 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

Les engagements de la FFA en matière d'indemnités de départ en retraite sont provisionnés au bilan et ont été déterminés d'après les dispositions de la convention collective applicable en y apportant le facteur de pondération suivant :

- Taux de rotation du personnel

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

1- Une convention signée le 28 décembre 2010 entre la DGAC et la FFA, prévoit l'attribution d'une subvention destinée à couvrir une partie du coût supporté par les aéroclubs pour les stages de formation des candidats instructeurs (stages connus sous la dénomination de « stage liste 1 »).

Une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 a été signée en date du 22 décembre 2017, et précise les modalités d'attribution de cette subvention.

Afin de respecter l'esprit de cette convention qui vise à subventionner les aéroclubs et non la FFA, dans le cadre des stages Liste 1, les flux financiers qui lui sont liés, encaissés par la Fédération et entièrement reversés aux aéroclubs, ne transitent pas par le compte de résultat de la Fédération mais par les comptes de bilan.

Pour information, les flux financiers nés de la mise en œuvre de cette convention, ont été au cours de l'exercice 2020, les suivants :

- a) Montant de la subvention encaissée par la FFA : 650.000 € comprenant la subvention effectivement reversée aux aéroclubs par la FFA (243.988 €) mais dont une partie avait été déjà intégrée en engagement dès 2019.
- b) Par ailleurs, figure dans les comptes de la FFA une partie du solde de la subvention destinée à financer les opérations et les outils de formation collective et individuelle conformément à la convention précitée.

2- Des subventions reçues pour l'acquisition d'avions électriques et de matériels connexes, dont la valeur figure au bilan de la FFA, ont été passées en subventions d'investissement et viendront en déduction des amortissements à venir sur ces matériels.

3- Au vu de la crise sanitaire et économique mondiale (COVID 19) en 2020, le monde aéronautique a été particulièrement touché notamment dans son secteur évènementiel. Aussi, des provisions sur la participation de la FFA dans la société Bleuciel AirShow ainsi que sur le compte courant avancé par la FFA à cette société ont été passées à hauteur de 50%, soit 32.500 € sur les participations et 52.000€ sur la totalité du compte courant.

4- La société Atlantic Training a cessé toutes activités au 31/12/2020. En conséquence les avoirs de la FFA dans cette société (participations et compte courant) ont été soldés par les provisions passées lors d'exercices antérieurs et pour le solde sur l'exercice 2020.

5- La clôture en 2020, à l'avantage de la FFA, d'une instance judiciaire a généré une reprise de provision importante sur l'exercice.

6- La vente de l'avion à motorisation électrique Alpha Electro en 2020 a généré une perte comptable et la reprise des subventions d'investissements afférentes.

7- L'acquisition en 2020 de deux avions à motorisation électrique certifiés Velis, entrés en immobilisations au bilan de la FFA, a fait l'objet de subventions d'investissements comptabilisées comme telles.

8- La création et la réalisation d'un nouveau spot publicitaire s'étendant sur les exercices 2020 et 2021, une partie a été prise en charge sur l'exercice 2020, le solde est comptabilisé en charges constatées d'avance.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

INTITULE	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	187 006	11 394	32 439	165 961
Autres immobilisations incorporelles				
Total (I)	187 006	11 394	32 439	165 961
Immobilisations corporelles				
Terrains non bâtis	3 967			3 967
Terrains bâtis	557 139			557 139
Gros œuvre immeuble Wagram	853 715			853 715
Entrepot Argenteuil	214 320			214 320
Façade, étanchéité, couverture	106 714			106 714
Chauffage, Instal. Gales et tech.	18 203			18 203
Agencements intérieurs	53 357			53 357
Installations techniques	19 956	10 674	4 213	26 416
Installations techniques sportives	121 448		7 197	114 251
Install.géné. Et agencements	154 361	20 307	18 320	156 348
Matériel de transport	201 787	445 945	196 027	451 705
Matériel de bureau & informatique	100 093	12 114	19 047	93 160
Mobilier	102 464	1 480	629	103 315
Total (II)	2 507 525	490 520	245 433	2 752 611
Immobilisations financières				
Participation Institut Jean Mermoz	110 447			110 447
Participation Arc en Ciel	12 184			12 184
Participation Cap Logiciels	125 000			125 000
Participation Atlantic Training	24 750		24 750	
Participation Bleu Ciel Airshow	65 000			65 000
Fonds de promotion FFA	310 000	20 000	56 000	274 000
Fonds de promotion Aviation légère	294 000	90 000	84 000	300 000
Autres prêts	92 500			92 500
Prêt à l'effort de construction	2 536		1 172	1 364
Dépôts de garantie	12 502			12 502
Total (III)	1 048 918	110 000	165 922	992 996
Total général (I) + (II) + (III)	3 743 449	611 914	443 795	3 911 568

Notes sur le bilan

Tableau des amortissements

INTITULE	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	173 497	9 380	32 439	150 438
Autres immobilisations incorporelles				
Total (I)	173 497	9 380	32 439	150 438
Immobilisations corporelles				
Terrains non bâtis				
Terrains bâtis				
Gros œuvre immeuble Wagram	386 631	13 659		400 291
Entrepot Argenteuil	10 716	10 716		21 432
Façade, étanchéité, couverture	88 044	4 356		92 400
Chauffage, Instal. Gales et tech.	2 096	1 820		3 916
Agencements intérieurs	53 357			53 357
Installations techniques	17 066	2 730	4 213	15 582
Installations techniques sportives	112 009	4 684	7 197	109 496
Install.géné. Et agencements	101 317	9 571	18 320	92 568
Matériel de transport	61 206	25 649	76 589	10 266
Matériel de bureau & informatique	84 566	12 323	19 047	77 843
Mobilier	81 207	3 327	629	83 905
Total (II)	998 216	88 836	125 996	961 057
Total général (I) + (II)	1 171 713	98 216	158 435	1 111 495

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

INTITULE	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total (I)				
Provisions pour risques et charges				
Départ en retraite permanents	262 246		5 516	256 730
Gros entretien bâtiment	61 955	6 000		67 955
Autres provisions pour risques et charges	358 782		353 782	5 000
Total (II)	682 983	6 000	359 298	329 685
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
titres de participation	57 250	32 500	24 750	65 000
autres immobilisations financières	92 500			92 500
sur comptes clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation	37 693	59 294	12 792	84 194
Total (III)	187 443	91 794	37 542	241 694
Total général (I) + (II) + (III)	870 426	97 794	396 840	571 380

Notes sur le bilan

Etat des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	574 000	175 000	399 000
Autres immobilisations financières	12 502		12 502
Créances de l'actif circulant			
Créances clients & comptes rattachés	731 423	731 423	
Fournisseurs débiteurs	272 654	222 014	50 640
Autres créances	194 757	194 757	
Charges constatées d'avance	167 013	167 013	
Total	1 952 349	1 490 207	462 142

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit, dont :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 978	223 478	9 500	
Dettes fiscales et sociales	178 067	178 067		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 794 074	1 794 074		
Produits constatés d'avance	1 588 315	1 588 315		
Total	3 793 434	3 783 934	9 500	néant

Notes sur le bilan

Détail de certains postes du bilan

Clients & comptes rattachés	Montant
GS Presse	19 303
Finesse Max	86 438
Licences Smile	602 095
Divers	23 587
Total	731 423

Fournisseurs débiteurs	Montant
Fournisseurs acomptes AG 2020-2021	92 258
Institut Jean Mermoz	20 000
Finesse Max acompte avion électrique	150 000
Fournisseur acompte TAJP	4 642
Fournisseurs acomptes divers	5 753
Total	272 654

Fournisseurs & comptes rattachés	Montant
BLG Toul	3 981
ClipCart	2 986
GS Presse	63 202
Prestataire informatique	21 564
Prestataire campagne communication	60 000
Divers	41 131
Fournisseurs, factures non parvenues	40 114
Total	232 978

Créditeurs divers	Montant
Objectif pilote	262 576
BIA	129 350
SAM assurances	423 283
CRA Ristournes ASF	287 350
Créditeurs divers, charges à payer	691 516
Total	1 794 074

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Origine	Montant
Report à nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	271 772
Prélèvement sur les réserves	
Total des origines	271 772

Affectations	Montant
Affectations aux réserves	
Report à nouveau	271 772
Autres répartitions	
Total des affectations	271 772

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	Montant
GS Presse	52 668
Fournisseur AG 2022	8 913
Campagne Communication	75 000
Divers	30 432
Total	167 013

Produits constatés d'avance	Montant
Licences	1 070 231
Abonnements Info Pilote	379 014
SAM	63 237
Subvention ANS	75 833
Total	1 588 315

Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	
Divers, produits à recevoir	
Disponibilités	
Intérêts courus sur VMP	
Intérêts courus à recevoir	
Total	néant

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts	
Agios et commissions sur comptes bancaires	
Emprunts et dettes financières diverses	
Intérêts sur comptes courants	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes provisionnées pour congés à payer	40 823
Personnel, charges à payer	256
Organismes sociaux, charges à payer	73 311
Etat, charges à payer	63 677
Autres dettes	
Clients, avoirs à établir	
Divers, charges à payer	
Total	178 067

Tableau des filiales et participations

Informations financières Filiales et participations	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la FFA et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la FFA	Dividendes encaissés par la FFA au cours de l'exercice
		Brute	nette			
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
Filiales détenues à + de 50 %						
Participations détenues entre 10 % et 50 %						
Institut Jean Mermoz	49,00	110 447	110 447	Néant	Néant	198 494
Arc en Ciel	24,40	12 184	12 184	Néant	Néant	50 020
Cap Logiciels	45,00	125 000	125 000	Néant	Néant	0
Atlantic Training	0	0	0	0	0	0
Bleu Ciel Airshow	25,00	65 000	0	52 000	Néant	0

Autres informations

Effectif

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de la Fédération
Cadres	3	3
Employés	11	
Apprentis	2	
Total	16	3

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'est élevé à 8 050 € au titre de la mission de contrôle légal des comptes.

Pour information, aucune mission entrant dans les diligences directement liées à la mission du commissaire aux comptes n'a été sollicitée par la Fédération.

FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE
155, avenue de Wagram
75017 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions règlementées, conclues au cours de l'exercice.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée, ou que j'aurais découvertes au cours de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe que je n'ai été informée d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

Convention conclue antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice :

Une avance avait été accordée à la SAS BLEU CIEL en 2015 , société dans laquelle votre association a une participation significative , conformément à l'information donnée dans l'annexe sur le tableau des filiales et participations .

Les intérêts produits et facturés au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à un montant de : 613.60 euros.

Paris, le 18 mars 2021



A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, followed by a shorter, more complex stroke below it.



Joëlle Chevallier
Commissaire aux Comptes